

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 28 mai 2024,

CENTRE MANCHE : CONTINUITE DES SOINS APRES LA DECISION DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA CLINIQUE DU DOCTEUR GUILLARD

A la suite de la décision du Tribunal de commerce de Coutances, qui a prononcé la liquidation judiciaire sans poursuite d'activité de la clinique du docteur Henri Guillard de Coutances, les services de l'Etat organisent avec les professionnels de santé la continuité des soins dans le centre Manche.

Ce mardi 28 mai 2024, le Tribunal de commerce de Coutances a prononcé la liquidation judiciaire sans poursuite d'activité de la clinique du docteur Henri Guillard de Coutances.

Afin d'anticiper tous les scénarios d'évolution de l'offre sur le territoire et déterminer lequel est de nature à pérenniser une offre chirurgicale adaptée et équilibrée sur le centre Manche, l'Agence régionale de santé Normandie a engagé le 6 décembre 2023, en lien avec la Préfecture de la Manche et dans un objectif de complémentarité avec les attentes exprimées par les acteurs du territoire, une mission d'expertise sur l'organisation des soins dans le centre Manche dont les conclusions ont été rendues le 13 février 2024. <https://www.normandie.ars.sante.fr/mission-dexpertise-independante-sur-lorganisation-des-soins-dans-le-centre-manche>

Dans ce contexte, l'Etat travaille avec les professionnels de santé pour garantir aux patients la continuité des soins sur le territoire du centre Manche et tout particulièrement de Coutances s'agissant notamment des consultations avancées assurées par les médecins libéraux sur la clinique du docteur Henri Guillard et de la prise en charge des parturientes via le centre périnatal de proximité.

Concernant les consultations avancées, l'ARS Normandie est engagée, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, professionnels de santé, établissements de santé du territoire), afin de maintenir une offre de proximité au service de la population avec des solutions transitoires immédiates et la construction d'une solution pérenne dans le cadre d'un partenariat public-privé renouvelé sur le territoire. Des échanges ont également lieu avec le conseil de l'ordre des médecins et les professionnels libéraux exerçant sur la clinique de Coutances.

Concernant la prise en charge des femmes enceintes, celle-ci est principalement assurée par la maternité du centre hospitalier mémorial France Etats-Unis de Saint-Lô, grâce à la mobilisation rapide et sans faille de ses équipes pour assurer la continuité de l'activité du centre de périnatalité de proximité de Coutances. Des solutions de continuité du centre périnatal de proximité seront déployées par les acteurs locaux avec des solutions de transports pour les parturientes afin de maintenir une prise en charge en proximité et d'aller sur Saint-Lô en cas de besoin.

Les services de la direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité ont activé une Cellule d'Appui à la Sécurisation Professionnelle (CASP) qui permettra, dans le respect des décisions du tribunal de Coutances, d'informer les salariés et de les accompagner dans leurs démarches de recherche d'emploi.